

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

=====

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

=====

76 / 0253

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

=====

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

=====

COMMUNIQUE N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU 31 MAI 2016,

Portant ouverture du concours d'entrée au cycle de Licence Professionnelle en Guide Touristique National, en Management en Entreprises Touristiques et Hôtelières et en Développement et Aménagement Touristiques des Territoires du Département de Tourisme et Hôtellerie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I, au titre de l'année académique 2016-2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUNIQUE :

Un concours sur **épreuves écrites et orales** pour l'entrée au Cycle de Licence Professionnelle en Guide Touristique National, en Management en Entreprises Touristiques et Hôtelières et en Développement et Aménagement Touristiques des Territoires du Département de Tourisme et Hôtellerie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I, au titre de l'année académique 2016-2017, est ouvert au **centre unique de Yaoundé**, du **07 au 08 juillet 2016** pour les épreuves écrites et le **21 juillet 2016** pour les épreuves orales.

Le nombre de places offertes est précisé comme suit :

- Guide Touristique National : 10 places ;
- Management en Entreprises Touristiques et Hôtelières : 30 places ;
- Développement et Aménagement Touristiques des Territoires : 10 places.

Conditions à remplir

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les Camerounais des deux sexes ayant une bonne connaissance du français et de l'anglais et titulaires soit d'un DEUG en sciences humaines (anthropologie, archéologie, géographie, histoire, histoire de l'art, sociologie, etc.) ou en langues (allemand, anglais, espagnol, français, etc.) pour les spécialisations Guide Touristique National et Développement et Aménagement Touristiques des Territoires ; soit d'un BTS ou d'un DEUG en hôtellerie, restauration, tourisme, sciences économiques, gestion, management, marketing, etc.), pour la spécialisation Management en Entreprises Touristiques et Hôtelières, ainsi que tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement supérieur.
- 2- Les étrangers remplissant les conditions académiques requises pour l'admission au Cycle de Licence Professionnelle de Tourisme et Hôtellerie de l'Université de Yaoundé I.

B- Dossiers de candidature

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés au bureau de la scolarité de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I, au plus tard le **04 juillet 2016**. Ils doivent impérativement comporter les pièces suivantes

- une (01) fiche individuelle de candidature à retirer au bureau de la scolarité de la FALSH ou à partir du site Internet du MINESUP dont l'adresse est <http://www.minesup.gov.com> ;
- une (01) demande de candidature manuscrite et timbrée ;

- une (01) copie certifiée conforme des diplômes exigés datant d'au moins 3 mois ou une copie certifiée conforme d'attestation de niveau ou d'équivalence délivrée par le Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- un (01) extrait d'acte de naissance légalisé datant de moins de 3 mois ;
- une (01) attestation de présentation des originaux des diplômes exigés ;
- les relevés de notes des 1^{ère} et 2^{ème} années d'enseignement supérieur certifiés par le chef d'établissement ;
- un (01) certificat de scolarité ou une attestation de l'employeur ;
- un (01) certificat médical ;
- deux (02) photos d'identité format 4 × 4 (apposer une en première page du dossier de candidature et inscrire nom et prénom au verso de l'autre) ;
- une (01) grande enveloppe timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse du candidat ;
- le récépissé de versement d'une somme de quinze mille **(15 000) FCFA**, à titre de droits d'inscription au concours, délivré par les services compétents de la FALSH. Les droits d'inscriptions ne sont pas remboursables.

C- Epreuves

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- 1- culture générale (durée : 3 heures, coefficient : 2)
- 2- anglais (durée : 3 heures, coefficient : 2)
- 3- français (durée : 3 heures, coefficient : 2)
- 4- une épreuve orale (coefficient : 4) faisant suite aux épreuves écrites.

D- Admission

- 1- Les candidats sont admis au cycle de Licence Professionnelle Tourisme et Hôtellerie dans la limite des places offertes au concours, à condition qu'ils aient obtenu une moyenne générale, au moins égale, à 10/20 ;
- 2- Les résultats définitifs sont publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur sur proposition d'un jury d'admission dont la composition est fixée conformément à la réglementation en vigueur.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,



Jacques FAME NDONGO